



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Saint-Germain-En-Laye, le 23 novembre 2016

TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

La directrice de greffe

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR ENREGISTRER UNE DÉCLARATION DE CESSION DE SALAIRE

Pour enregistrer une déclaration de cession de salaire, vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir au tribunal **en original et en copie** :

- * une pièce d'identité du débiteur (carte nationale d'identité ou passeport)
- * un justificatif de domicile datant de moins de trois mois
- * les trois derniers bulletins de salaire
- * un écrit daté et signé du cessionnaire indiquant le montant de la dette et les modalités de règlement

Pour l'enregistrement de la déclaration de cession de salaire, le débiteur doit se présenter en personne.